Aide au choix d'investissement dans votre contrat CORUM CAPI (Personnes physiques)

PRÉAMBULE

CORUM CAPI à destination des personnes physiques est un contrat de capitalisation individuel multi-supports, à adhésion facultative, simple ou démembrée.

Lors de chaque versement, vous pouvez répartir vos montants versés entre :

- Le fonds euro en indiquant « CORUM EuroLife » dans votre bulletin (voir section 1)
- Les unités de compte à travers :
  - la gestion libre : vous sélectionnez vous-même les fonds et leurs pourcentages de répartition (voir section 2.A).
  - la gestion profilée : vous sélectionnez une ou plusieurs formules et votre versement est automatiquement réparti selon une allocation prédéfinie (voir section 2.B).

À noter - La composition de mon versement initial ou la composition de mon contrat après un versement libre doit respecter les conditions suivantes :

- **55 % maximum en SCPI (CORUM Origin, CORUM XL, CORUM Eurion)**
- **25 % maximum dans le fonds euro, CORUM EuroLife**

1 – INVESTIR DANS LE FONDS EN EUROS « CORUM EUROLIFE ».

- Indiquez « CORUM EuroLife » dans la colonne « Nom de la formule ou du fonds ».
- Indiquez un pourcentage de répartition jusqu'à 25 %. Dans le cas d'un versement libre complémentaire vous pouvez dépasser cette limite de 25 % si et seulement si après votre versement, votre contrat est composé d'un maximum de 25 % de fonds euro.
- Complétez la répartition de votre versement avec des fonds en gestion libre (section 2.A) et/ou, avec une ou plusieurs formules en gestion profilée (section 2.B).

2.A – GESTION LIBRE : VOUS CHOISISSEZ VOS FONDS À LA CARTE.

- Sélectionnez un ou plusieurs fonds dans la liste ci-dessous. Reportez le pourcentage de répartition du versement souhaité pour chaque fonds dans la colonne « Répartition % ».
- Indiquez un pourcentage de répartition total jusqu'à 55 % en SCPI (CORUM Origin, CORUM XL, CORUM Eurion). Dans le cas d'un versement libre complémentaire vous pouvez dépasser cette limite de 55 % si et seulement si après votre versement, votre contrat est composé d'un maximum de 55 % de SCPI.

LISTE DES FONDS	CODE ISIN	TYPE DE FONDS
CORUM Origin	FR0013398039	Épargne immobilière (SCPI)
CORUM XL	FR0013397692	Épargne immobilière (SCPI)
CORUM Eurion	FR0013493236	Épargne immobilière (SCPI)
BCO	IE00BMVX2J49	Épargne en obligations
CORUM BEHY	IE00BMCT1P08	Épargne en obligations
CORUM Visio	IE00BK72TN42	Épargne en obligations
Sienna obligations vertes ISR	FR0012847325	Fonds vert
Sienna solidaire ISR	FR0013477171	Fonds solidaire

2.B – GESTION PROFILÉE : DES FORMULES CLÉS EN MAIN.

- Sélectionnez une ou plusieurs formules dans la liste ci-dessous. Reportez le pourcentage de répartition du versement souhaité pour chaque formule dans la colonne « Répartition % ». Votre versement sera automatiquement réparti selon la composition de la formule choisie.

GESTION PROFILÉE	FONDS COMPOSANT LA FORMULE
CORUM Life Rosetta	• CORUM ROSETTA : 80 % • CORUM ORIGIN : 20 %
CORUM Life Entreprises	• CORUM BEHY : 40 % • BCO : 30 % • CORUM ORIGIN : 25 % • CORUM VISIO : 5 %
CORUM Life Immo	• CORUM XL : 40 % • CORUM ORIGIN : 15 % • BCO : 20 % • CORUM BEHY : 20 % • CORUM VISIO : 5 %
CORUM Life Essentiel	• CORUM ORIGIN : 50 % • BCO : 50 %

V001

Exemples de choix d'investissement

EXEMPLE A – Versement sur :

1. Le fonds euro CORUM EuroLife dans la limite de 25 % du versement
2. La formule CORUM Life Rosetta à hauteur de 50 % du versement
3. Le fonds CORUM Origin à hauteur de 25 % du versement

NOM DE LA FORMULE OU DU FONDS	RÉPARTITION (%)
CORUM EuroLife	25 %
CORUM Life Rosetta	50 %
CORUM Origin	25 %
Total (la somme doit être égale à 100 %)	100 %

Rappel :

- **l'investissement sur le fonds euro CORUM EuroLife ne doit pas dépasser 25 % du versement total**
- **les fonds de type SCPI (CORUM Origin, CORUM XL, CORUM Eurion) ne doivent pas représenter plus de 55 % du versement total**

EXEMPLE B – Versement 100 % en gestion libre sur les fonds suivants :

NOM DE LA FORMULE OU DU FONDS	RÉPARTITION (%)
CORUM Origin	20 %
CORUM XL	20 %
CORUM Eurion	15 %
BCO	15 %
CORUM EuroLife	15 %
CORUM Visio	15 %
Total (la somme doit être égale à 100 %)	100 %

Rappel :

- **l'investissement sur le fonds euro CORUM EuroLife ne doit pas dépasser 25 % du versement total**
- **les fonds de type SCPI (CORUM Origin, CORUM XL, CORUM Eurion) ne doivent pas représenter plus de 55 % du versement total**

EXEMPLE C – Vous disposez d'un contrat CORUM CAPI composé à 100 % d'unité de compte en épargne obligataire. Vous pouvez effectuer un versement complémentaire 100 % en SCPI, jusqu'à atteindre les 55 % de SCPI disponible sur votre contrat :

NOM DE LA FORMULE OU DU FONDS	RÉPARTITION (%)
CORUM Origin	40 %
CORUM XL	30 %
CORUM Eurion	30 %
Total (la somme doit être égale à 100 %)	100 %

Détail des frais prélevés

1 – LES FRAIS APPLIQUÉS PAR L'ASSUREUR (LIÉS AU CONTRAT).

FRAIS DE VERSEMENT	FRAIS DE GESTION	
0 %	0 % sur les unités de compte	0,6 % sur le fonds euro
CORUM Life ne prend pas de frais pour vous mettre à disposition les fonds CORUM.	Les frais de gestion sur le fonds euro rémunèrent le travail de l'assureur pour sa gestion quotidienne, ils sont prélevés en amont de la performance versée sur votre épargne.	

2 – LES FRAIS APPLIQUÉS PAR LES SOCIÉTÉS DE GESTION (LIÉS AUX UNITÉS DE COMPTE)

L'investissement dans les placements en unités de compte qui composent votre contrat est soumis à des frais, prélevés par les sociétés de gestion. Ces derniers sont la contrepartie du travail des sociétés de gestion qui s'occupent de votre épargne au quotidien.

FRAIS DE SOUSCRIPTION AUX PLACEMENTS	FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS
Ils sont prélevés ponctuellement lors des versements (initial, complémentaire[1]). Ils correspondent à la différence entre les sommes versées sur le contrat et les sommes investies dans les fonds.	Ils sont prélevés annuellement et sont déjà intégrés dans la performance annoncée. Ils servent à rémunérer le travail quotidien des gérants de chaque fonds.

[1] Les dividendes réinvestis automatiquement dans les SCPI sont soumis aux frais de souscription prélevés par les sociétés de gestion.

Nom de l'unité de compte	Code ISIN (référence)	Société de gestion	Horizon d'investissement	Indicateur de risque (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé)	Frais sur versements	Frais de gestion de l'unité de compte	Frais de sortie
ÉPARGNE EN OBLIGATIONS							
BCO Butler Credit Opportunities	IE00BMVX2J49	CORUM Butler Asset Management	5 ans	2	5 % [1]	1,71 %	0 %
CORUM BEHY CORUM Butler European High Yield	IE00BMCT1P08		5 ans	2	5 % [1]	1,52 %	0 %
CORUM Visio	IE00BK72TN42		2 ans	2	Jusqu'à 5 % [1]	1,30 %	0 %
Sienna Obligations Vertes ISR	FR0012847325	Sienna Gestion	7 ans	3	0 %	0,65 %	0 %
Sienna Solidaire ISR	FR0013477171		3 ans	2	0 %	0,25 %	0 %
ÉPARGNE EN IMMOBILIER							
CORUM ORIGIN	FR0013398039	CORUM Asset Management	10 ans	3	11,96 %	13,20 % TTC sur les loyers HT encaissés et les produits financiers nets de la zone Euro et 16,80 % TTC sur ceux hors zone Euro	0 %
CORUM XL	FR0013397692		10 ans	4	12 %		0 %
CORUM Eurion	FR0013493236		10 ans	3	12 %		0 %
ÉPARGNE MIXTE							
CORUM Rosetta	IE0001M7X7A3	CORUM Butler Asset Management	5 ans	3	5 % [1]	1,50 %	0 %

[1] Pris sur les montants investis (soit environ 4,76 % sur les montants versés)